



Politique environnementale

PÉRIMÈTRE

Cette politique s'applique à toutes les entités dont Chaumet est actionnaire majoritaire. Elle fournit un cadre pour les objectifs environnementaux. Ces dernières peuvent l'adapter en fonction des priorités législatives locales et des priorités des parties prenantes dans les pays où ils exercent leurs activités.

GOVERNANCE

La mise à jour, la révision et la diffusion de cette politique aux parties intéressées relèvent de la responsabilité de la Directrice Développement Durable de notre Maison Chaumet. Le CEO sera signataire de cette politique.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Joillier naturaliste depuis 1780, Chaumet entretient un lien privilégié avec la nature, source d'inspiration inépuisable et écrin de nos créations. Cette politique environnementale reflète notre engagement à préserver cette beauté naturelle pour les générations futures, en intégrant des pratiques durables à tous les niveaux de notre activité. Nous nous engageons à minimiser notre impact environnemental et à contribuer activement à la protection de la planète.

Chaumet s'engage ainsi à réduire et contrôler l'impact environnemental de ses activités :

- Assurer la conformité réglementaire de l'ensemble des activités de la Maison
- Rechercher la protection de l'environnement et la prévention des pollutions
- Rechercher l'amélioration de la performance environnementale, et ainsi de l'amélioration continue du Système de Management Environnemental
- Respecter les ambitions environnementales telles qu'établies par le groupe LVMH via le programme LIFE 360, sa feuille de route environnementale fixant des objectifs aux Maisons du Groupe, par exemple :
 - Réduire nos émissions de CO2e sur l'ensemble de notre chaîne de valeur
 - Maîtriser et réduire nos consommations énergétiques

- Mettre en place des dispositifs de sourcing responsable sur nos matières stratégiques
- Améliorer l’empreinte environnementale de nos produits et emballages
- Appliquer les principes de réduction, récupération, réutilisation et recyclage de nos déchets
- Certifier nos sites de production et notre siège ISO 14001
- Promouvoir des pratiques responsables auprès de nos fournisseurs et de nos principaux partenaires commerciaux, notamment en faisant respecter tout au long de notre chaîne d’approvisionnement le code de conduite LVMH qui définit nos exigences environnementales
- Sensibiliser, former et informer nos employés sur les questions environnementales et les encourager à travailler de manière responsable

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Cette politique environnementale est mise en œuvre par l'ensemble des collaborateurs de Chaumet, sous la supervision de la Direction RSE et Développement Durable. Des objectifs environnementaux sont définis, suivis et régulièrement réévalués. Nous nous engageons à améliorer continuellement nos performances environnementales et à intégrer les meilleures pratiques disponibles.

Cette politique sera mise à jour régulièrement afin de garantir sa pertinence et son efficacité.

Signée le 26/06/2025

Par Charles LEUNG, CEO